



# Intervention parlementaire

## Réponse du Conseil-exécutif

|                                    |                                                                                                                                                         |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| N° de l'intervention :             | 031-2025                                                                                                                                                |
| Type d'intervention :              | Motion                                                                                                                                                  |
| Motion ayant valeur de directive : | <input type="checkbox"/>                                                                                                                                |
| N° d'affaire :                     | 2025.GRPARL.91                                                                                                                                          |
| Déposée le :                       | 03.03.2025                                                                                                                                              |
| Motion de groupe :                 | Non                                                                                                                                                     |
| Intervention de l'organe du GC :   | Non                                                                                                                                                     |
| Déposée par :                      | Fuchs (Bern, UDC) (porte-parole)<br>Ochsenbein (Bévilard, UDC)<br>Klopfenstein (Corgémont, UDC)<br>Tobler (Moutier, UDC)<br>Graber (La Neuveville, UDC) |
| Cosignataires :                    | 0                                                                                                                                                       |
| Urgence demandée :                 | Non                                                                                                                                                     |
| Urgence accordée :                 |                                                                                                                                                         |
| N° d'ACE :                         | 688/2025 du 25 juin 2025                                                                                                                                |
| Direction :                        | Direction des travaux publics et des transports                                                                                                         |
| Classification :                   | Non classifié                                                                                                                                           |
| Proposition du Conseil-exécutif :  | <b>Adoption sous forme de postulat</b>                                                                                                                  |

## Garantir l'accessibilité et la gestion du stationnement dans le quartier du Wankdorf à Berne

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'évaluer la situation actuelle en matière de trafic, de stationnement et d'accessibilité dans le quartier du Wankdorf, en tenant compte des projets en cours (nouvelle Festhalle, « New Guisan », autres développements urbanistiques à proximité) ;
2. de présenter un rapport détaillé exposant les prévisions d'affluence pour les événements sportifs, culturels et professionnels prévus simultanément, et d'estimer l'impact sur les infrastructures actuelles (stationnement, transports publics, routes d'accès) ;
3. de proposer, en collaboration avec la ville de Berne, la Confédération, les actrices et acteurs économiques et les organisatrices et organisateurs de manifestations, des solutions concrètes visant à :
  - améliorer la capacité et la gestion du stationnement, que ce soit par l'extension de parkings souterrains, la création de parkings périphériques avec navettes, ou l'aménagement intelligent des places existantes,
  - mettre en place une coordination renforcée lors de la planification des événements de grande ampleur, afin d'éviter autant que possible la superposition problématique de manifestations majeures ;

4. d'examiner le cadre réglementaire et les incitations nécessaires afin d'optimiser la gestion du flux des visiteuses et visiteurs.

#### Développement :

- Densification croissante du quartier du Wankdorf à Berne, liée à la réalisation de projets d'envergure tels que la nouvelle Festhalle (capacité de 9000 personnes) et la deuxième phase du projet « New Guisan » (portant à 3900 le nombre de postes de travail sur le campus)
- Constat que, selon les informations fournies, l'expansion des infrastructures ne prévoit pas de création supplémentaire de places de stationnement adaptées à l'afflux massif de visiteuses et visiteurs, notamment pour des manifestations sportives (matches d'YB et du SCB) et de grandes expositions (p. ex. AGRAMA sur le site de la BEA)
- Convergence de multiples événements au même moment risquant de causer une saturation du stationnement et du trafic, rendant la situation intenable, tant pour les visiteuses et visiteurs que pour les habitantes et habitants du quartier
- Importance stratégique du Wankdorf pour le canton de Berne, tant sur le plan économique, culturel que social
- Besoin d'élaborer des solutions durables et équilibrées, en concertation avec les autorités municipales, cantonales et fédérales, afin de préserver l'attractivité du site et la qualité de vie des riveraines et riverains
- Exemple de la politique menée par la ville de Bienne autour de la gare, visant à entraver le trafic motorisé, qui pourrait inspirer des réflexions ou servir de contre-exemple selon la situation bernoise

#### Réponse du Conseil-exécutif

Le secteur du Wankdorf offre un cadre de vie attrayant situé dans une zone d'activité économique parfaitement desservie. Il s'agit de l'un des plus importants pôles de développement économique (PDE) du canton de Berne, labellisé « site PDE de premier plan » dans le programme cantonal. La zone est caractérisée par une grande diversité d'affectations et d'acteurs dans les domaines du travail, des loisirs, des transports, de la détente et de l'habitat. Le Conseil-exécutif partage donc le point de vue des motionnaires par rapport à l'importance stratégique du secteur du Wankdorf et il s'engage aujourd'hui déjà pour harmoniser les différentes affectations dans un souci de développement durable.

C'est à cet effet que le comité d'organisation du projet du pôle Wankdorf a été créé et que la planification concertée du PDE a été lancée sous la conduite du canton. Au sein de ce comité, le canton compte de nombreux partenaires : la ville de Berne, la commune bourgeoise de Berne, les communes d'Ittigen et d'Ostermundigen ainsi que le groupe Bernexpo, les Chemins de fer fédéraux (CFF), l'Office fédéral de l'armement (Armasuisse) et l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL).

Le plan directeur supracommunal du pôle Wankdorf fixe les intentions communes de développement. Ce plan directeur permet d'harmoniser le développement des affectations et de la circulation ainsi que la desserte et le stationnement dans le périmètre de planification.

Le Conseil-exécutif estime donc qu'il n'est pas judicieux de procéder lui-même à des investigations supplémentaires concernant les prévisions d'affluence et l'impact sur les infrastructures existantes. Le plan directeur est un instrument de coordination et de pilotage contraignant pour les autorités concernées et leurs partenaires signataires. Pour en garantir l'efficacité, des révisions et des mises à jour ont lieu régulièrement. Le programme pluriannuel 2025-2029 de développement du pôle Wankdorf prévoit déjà d'effectuer des relevés de trafic et de procéder à une évaluation de la situation.

Le plan directeur du pôle Wankdorf stipule qu'il convient de développer la gestion de la mobilité lors de manifestations générant un surcroît de trafic. Les mesures déjà prises pour influencer le comportement du public lors de grandes manifestations doivent être poursuivies et complétées, notamment à l'aide d'offres combinées, de mesures de régulation du trafic ou de mesures de protection du quartier avec contrôle des accès. Il convient par ailleurs de garantir la coordination entre les différents partenaires, notamment afin d'éviter autant que possible la tenue simultanée de plusieurs manifestations de moyenne à grande ampleur. En outre, le plan directeur du pôle Wankdorf prévoit des mesures pour garantir un nombre suffisant de places de stationnement. Avec le soutien du canton de Berne, la ville de Berne et le Messepark Bern AG ont par ailleurs entrepris les démarches nécessaires à la résolution de la question du stationnement sur la plaine de l'Allmend. À l'automne 2024, le Conseil municipal de Berne a approuvé l'augmentation de l'enveloppe pour la planification générale de la réorganisation de l'Allmend et a également accepté un nouveau projet d'installation de stationnement à proximité du Wankdorf Center. Les jalons nécessaires sont ainsi déjà posés et d'importantes mesures ont été définies pour gérer les flux de visiteurs de manière respectueuse de l'environnement et pour optimiser la qualité de vie de la population dans le secteur.

Le Conseil-exécutif a bien conscience du fait que les futurs développements de cette zone de trafic dense doivent être soigneusement planifiés. Dans le cadre des travaux mentionnés précédemment, il est prêt à soumettre les questions et demandes soulevées au comité de projet du PDE.

Destinataire

– Grand Conseil